

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 9 juillet 2020

Délibération n°2020-17 portant approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 14 mai 2020

- Vu** le code de l'éducation ;
- Vu** le décret n°2013-1140 du 9 décembre 2013 relatif à l'École normale supérieure ;
- Vu** le règlement intérieur de l'École normale supérieure ;

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve le procès-verbal de la séance du 14 mai 2020 présenté.

Nombre de membres en exercice : 26

Présents : 13	Pour : 16
Procurations : 7	Contre : 2
Votants : 20	Abstention(s) : 2

Fait à Paris, le 9 juillet 2020

Le Président du conseil d'administration



François HARTOG

Mise en ligne le : 10 juillet 2020

Pièce jointe : Procès-verbal du conseil d'administration du 14 mai 2020, version approuvée le 9 juillet 2020

Réunion du conseil d'administration

14 MAI 2020

Projet de procès-verbal

Président du conseil d'administration : François HARTOG

Membres élus du conseil d'administration :

Collège 1 <i>Professeurs des universités et personnels assimilés</i>		Collège 2 <i>Autres enseignants-chercheurs et personnels assimilés</i>	
Nom/Prénom	Présent/Absent/ Procuration	Nom/Prénom	Présent/Absent/ Procuration
N. SPASSKY	Visioconférence	C. AIMÉ	Visioconférence
J.-L. HALPÉRIN	Visioconférence	N. CHÉRON	Visioconférence
M. CRÉPON	Visioconférence	F. FLECK	Visioconférence

Collège 3 <i>Normaliens élèves</i>		Collège 4 <i>Normaliens étudiants et étudiants mastériens</i>	
Nom/Prénom	Présent/Absent/ Procuration	Nom/Prénom	Présent/Absent/ Procuration
E. MULLER	Visioconférence	E. PINEDA <i>Suppléante</i>	Visioconférence
J.H. GRASSET	Visioconférence		
E. DARROBERS Suppl.	Visioconférence		

Collège 5 Étudiants inscrits à l'ENS		Collège 6 Personnels de bibliothèque, ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, de service et de santé	
Nom/Prénom	Présent/Absent/ Procuration	Nom/Prénom	Présent/Absent/ Procuration
P. GALY	Visioconférence	S. MANET	Visioconférence
		S. PATIÈS-GORIZZA	Visioconférence

Membres nommés du conseil d'administration :

Membres nommés du conseil d'administration			
Nom/Prénom	Présent/Absent/ Procuration	Nom/Prénom	Présent/Absent/ Procuration
B. CASSIN	Procuration à F. HARTOG	J.-Y. MÉRINDOL	Visioconférence
C. FLORENTZ	Absente	J.-F. PINTON	Visioconférence
J. KHALFA	Visioconférence	L. ENGEL	Absente
M. LAIGNEAU	Procuration à M. PITTET	M. PITTET	Visioconférence
F. HARTOG	Présent	S. RETAILLEAU	Procuration à J. KHALFA
J.-M. GUÉHENNO	Visioconférence	X. LAZARUS	Visioconférence
S. ISRAEL	Procuration à F. HARTOG		

<i>Membres avec voix consultative du conseil d'administration</i>	Présent/Absent
M. MÉZARD	Présent
F. WORMS	visioconférence
A. CHRISTOPHE	visioconférence
L. CORVELLEC	Présente

<i>Membres invités du conseil d'administration</i>	Présent/Absent
D. BUTIGIEG	visioconférence
C. LORENZI	visioconférence
L. BEAUCHET	Présent
E. SORDET	visioconférence
A. FUCHS	visioconférence

Ont également assisté à la séance :

L. BOPP, directeur du département de géosciences

S. MAGONTIER, directeur du cabinet de Marc MEZARD

M. ANDROUIN, M. BRIGANT (pôle des affaires juridiques de l'ENS)

Ordre du jour

I.	Conditions d'enregistrement, de conservation et d'intervention des tiers dans les instances de l'ENS organisées par voie de visioconférence (ordonnance n° 2020-347 du 27 mars 2020 et n° 2014-1329 du 6 novembre 2014) (vote)	4
II.	Procès-verbal du conseil d'administration du 13 mars 2020 (vote).....	4
III.	Points financiers	4
1.	Primes d'harmonisation pour les jurys des concours AL et BL (vote)	4
2.	Admission d'une créance en non-valeur (vote)	5
IV.	Mesures d'urgence liées à la crise du COVID-19 (information).....	6
V.	Points formation/scolarité.....	11
1.	Engagement décennal (vote)	11
2.	Actualisation du règlement intérieur de l'ENS (vote)	12
VI.	Point ressources humaines	12
1.	Dispositif congé projet pédagogique (vote).....	12
2.	Référentiel des décharges d'enseignement (vote)	13
VII.	Présentation du département de géosciences.....	13
VIII.	Bilan actions en faveur de l'environnement – Charte de développement durable (vote).....	14
IX.	Points administratifs.....	15
1.	Programme annuel de la prévention des risques 2020 et plan de formation à la sécurité pour l'année 2020 (information)	15
2.	Conventions 2019 (information)	15
X.	PSL : Point d'actualités	15
XI.	Question(s) diverse(s).....	16

La séance est ouverte à 14 heures.

François HARTOG constate qu'il s'agit de la deuxième réunion du conseil d'administration en visioconférence. Il estime très probable que le prochain conseil reprenne cette modalité, compte tenu des incertitudes qui perdurent, malgré la mise en œuvre du déconfinement.

Les procurations enregistrées sont les suivantes :

- Barbara CASSIN à François HARTOG ;
- Stéphane ISRAEL à François HARTOG ;
- Marianne LAIGNEAU à Marie PITTET ;
- Sylvie RETAILLEAU à Jean KHALFA.

I. Conditions d'enregistrement, de conservation et d'intervention des tiers dans les instances de l'ENS organisées par voie de visioconférence (ordonnance n° 2020-347 du 27 mars 2020 et n° 2014-1329 du 6 novembre 2014) (vote)

Laurence CORVELLEC rappelle les textes en vigueur qui, pendant la crise sanitaire, encadrent les modalités d'intervention des tiers en visioconférence dans les instances de l'ENS.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve les conditions d'enregistrement, de conservation et d'intervention des tiers dans les instances de l'ENS organisées par voie de visioconférence présentées.

Nombre de votants : 22 Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

II. Procès-verbal du conseil d'administration du 13 mars 2020 (vote)

François HARTOG indique que plusieurs demandes de correction transmises avant la séance ont bien été prises en compte.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 13 mars 2020 présenté.

Nombre de votants : 22 Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

III. Points financiers

1. Primes d'harmonisation pour les jurys des concours AL et BL (vote)

Frédéric WORMS indique qu'une réponse favorable a été apportée à une demande, exprimée conjointement par les deux banques d'épreuves, visant à revaloriser la participation aux jurys. La rémunération pour cette tâche est fixée par arrêté ministériel et à ce titre, elle ne peut pas être modifiée. En dehors de ce périmètre toutefois, les tâches seront rémunérées.

Des primes d'harmonisation, d'un montant de 220 euros, seraient attribuées aux membres siégeant dans les commissions de plus de quatre personnes au sein des jurys. Ce montant a été approuvé par l'ensemble des écoles concernées par les banques d'épreuve. Chaque établissement participera au financement au prorata de son activité.

Indépendamment du contexte sanitaire actuel, qui oblige à adapter le calendrier, il devient difficile de faire participer dans les jurys des membres de haut niveau. Les primes représentent une marque de reconnaissance indispensable pour maintenir un minimum d'attractivité.

Nicolas CHÉRON confirme le manque d'attractivité de la participation aux jurys. Pour les épreuves de lettres, la correction des copies est à peine rémunérée au niveau du SMIC horaire. Ces primes d'harmonisation sont donc indispensables, mais le montant proposé paraît encore très faible. Le dispositif devrait également s'appliquer à tous les concours. Pour ces raisons, Nicolas CHÉRON indique qu'il s'abstiendra.

Marc MÉZARD signale que des réflexions sont en cours avec le ministère pour améliorer la rémunération de la correction de copies. Malheureusement, l'arrêté actuel n'offre pas de marge de manœuvre. Toutes les écoles normales sont mobilisées sur le sujet. L'impact financier de la hausse proposée est toutefois très significatif compte tenu des volumes en cause.

Jean-Louis HALPÉRIN note que les concours AL et BL se dérouleront uniquement par écrit en 2020. Au regard des économies que ce mode de fonctionnement permettra de réaliser, il suggère au conseil d'administration de formuler un vœu exprès en faveur d'une revalorisation notable de la rémunération des correcteurs.

Frédérique FLECK signale que le secrétariat pédagogique est également très mal rémunéré. Or généralement, les personnes concernées, contrairement aux membres des jurys, n'ont pas la possibilité de refuser.

Frédéric WORMS reconnaît que d'autres évolutions seraient souhaitables. Il explique cependant que la hausse des primes d'harmonisation, malgré son caractère limité, représente une avancée significative. Le financement reposera sur le budget des écoles. Les marges de manœuvre sont limitées.

Il souligne que l'ENS n'a jamais exercé de pression sur les secrétaires pédagogiques dont le rôle consiste à coordonner les oraux. Ils ne seront pas sollicités en 2020. Même si une revalorisation de leur rémunération pourrait évidemment être envisagée dans le futur, cette fonction est généralement très appréciée et traduit une forme d'engagement au sein de l'École.

Jean-Hubert GRASSET trouve que la rémunération des concepteurs de sujet extrêmement faible au regard du temps passé. Il constate également que l'analyse des dossiers des candidats à la sélection internationale est payée 10 euros, contre seulement 7 euros pour la correction des copies.

Frédéric WORMS répète que la rémunération pour la correction des copies est fixée par arrêté ministériel. Il estime en revanche qu'en lettres, concevoir les sujets ne représente pas toujours un travail extrêmement lourd.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve l'attribution d'une prime d'harmonisation d'un montant forfaitaire de 220 euros par correcteur versée uniquement pour les épreuves ayant au moins 4 correcteurs dans les concours A/L et B/L.

Nombre de votants : 22

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 1

2. Admission d'une créance en non-valeur (vote)

Nicole DAIRÉ propose d'admettre en non-valeur une créance relative à un trop versé de rémunération. Le solde de la dette en cause s'établit à quelque 500 euros suite à un remboursement

partiel. Il sera impossible de récupérer ce montant dont le bénéficiaire est installé en Chine.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration propose au directeur de l'ENS d'admettre en non-valeur une créance d'un montant de 534,36 € (identifiée n° de tiers 2019-T N°754 CPTÉ 7583).

Nombre de votants : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

IV. Mesures d'urgence liées à la crise du COVID-19 (information)

Marc MÉZARD rappelle que la mobilisation sur le Covid-19 a commencé au mois de février, avec principalement des restrictions de voyage. Dès le début du mois de mars, tous les déplacements hors UE ont été annulés, ainsi que les grands événements comme les journées Portes ouvertes.

L'équipe de direction de l'École a été directement touchée dans la première quinzaine du mois de mars. Plusieurs de ses membres ont été contaminés par le virus et placés en quatorzaine, ainsi que les personnes « contact ».

L'École a ensuite été impactée par l'annonce de la fermeture au public. Les activités de recherche devaient se poursuivre mais le confinement, imposé quelques jours plus tard, ne l'aura pas permis.

Seules quelques activités résiduelles ont été maintenues pendant le confinement. Un plan de continuité a été mis en place. Très peu de personnes avaient accès aux sites de l'École.

Il a été demandé aux étudiants de quitter l'internat dans la mesure du possible. Une centaine d'entre eux, sur un total de 750 - principalement des étrangers dans l'impossibilité de retourner dans leur pays – est restée. Cette diminution de la densité a facilité la mise en place des mesures barrières au sein des locaux.

Des cours à distance ont été proposés rapidement et les activités de recherche ont été réorganisées pour tenir compte de ce fonctionnement. Un certain nombre de chercheurs de l'École ont d'ailleurs lancé des projets liés au Covid-19.

Un nouveau support de communication a été mis en place pour faciliter les échanges autour de la situation de crise sanitaire.

Des mesures ont été prises pour assurer la soutenance des thèses ou maintenir les concours de recrutement de professeurs, en s'appuyant largement sur les outils numériques. La consigne générale était d'éviter la multiplication des reports. Des incertitudes demeurent sur l'évolution de la situation au cours des prochains mois.

L'organisation des concours d'entrée représentait l'un des principaux sujets de préoccupation.

En ce qui concerne les CPGE, la ministre avait prévu de reporter après la fin du mois de mai les écrits, initialement programmés autour du 20 avril. Les différents scénarii élaborés mettaient en évidence la complexité du dispositif, l'interdépendance des acteurs impliqués et l'importance des contraintes logistiques.

Il a finalement été décidé que les écrits pourraient débiter le 20 juin et que les résultats devraient être connus le 7 août. Il devenait impossible de maintenir les oraux dans cette configuration, c'est pourquoi ils seront exceptionnellement supprimés cette année. Les épreuves écrites demeurent, en revanche, inchangées. Elles se dérouleront du 22 au 30 juin. Un mois sera consacré aux corrections, les jurys se tiendront entre le 29 juillet et le 3 août.

Des incertitudes pèsent sur l'organisation des concours malgré ce format révisé. Compte tenu des problématiques de mobilité, les étudiants confinés dans leur famille ont pu se réinscrire dans d'autres centres d'examen. Une opération est en cours pour essayer de trouver des salles adaptées. L'exercice est compliqué car les contraintes sanitaires ne sont pas encore parfaitement connues.

La logistique est plus simple pour l'organisation des concours des normaliens étudiants, dont le calendrier a été décalé. Il semblait difficile de faire venir tous les candidats dans les locaux de l'École pour des écrits : les épreuves d'admission en lettres seront orales uniquement.

D'une manière générale, la reprise des activités s'organise donc progressivement. Certains aménagements sont en cours, comme la pose de plexiglas de protection ou de marquages au sol. Des opérations de nettoyage sont également prévues. Les chercheurs pourront revenir dans les locaux de l'École dès la deuxième quinzaine du mois de mai, avec une priorité pour les sciences expérimentales. Le télétravail restera privilégié. Cette première phase durera probablement jusqu'à la fin du mois de mai.

La progressivité du retour sur site des personnels, qui s'accélèrera peut-être début juin, est rendue indispensable par la nécessité de définir des procédures et de tenir compte des contraintes liées aux gardes d'enfants, à l'utilisation des transports en commun, etc.

Les étudiants ne reviendront pas avant la rentrée de septembre conformément aux consignes données à l'ensemble du monde universitaire. Des réflexions devront intervenir dans les prochaines semaines sur les modalités d'organisation à mettre en place pour l'année 2020-2021. Traditionnellement, la formation dispensée par l'ENS repose sur les contacts et les échanges. Le défi consiste donc à maintenir la richesse de ces échanges malgré la distanciation physique.

Pour ce qui concerne les mobilités internationales, la priorité sera donnée aux étudiants des formations diplômantes.

En ce qui concerne le soutien financier aux étudiants, une réunion spécifique du fonds d'aide sociale a été organisée il y a quelques semaines.

L'arrêt d'un certain nombre d'activités a également pu peser sur la finalisation des thèses. Le ministre a évoqué la possibilité d'un prolongement de quelques mois, sans toutefois définir les modalités de financement. Les établissements de PSL sont pleinement mobilisés sur ce sujet. Un recensement des situations est en cours.

Les instances de l'ENS se sont réunies à plusieurs reprises depuis le début de la crise sanitaire.

Dorothee BUTIGIEG explique que la très grande majorité des cours en Lettres a été dispensée à distance après la fermeture de l'École. Des outils ont dû être mis en place très rapidement. Les enseignants, dont la plupart n'avaient aucune expérience de ces modalités de fonctionnement, ont été formés. Les départements ont désigné un référent pour faciliter les échanges d'informations.

Les horaires des cours ont été maintenus pour éviter les problèmes d'emploi du temps. Les durées ont été adaptées et parfois réduites pour tenir compte des contraintes liées à la visioconférence.

La liberté pédagogique a évidemment été préservée. Certains enseignants ont décidé de ne pas proposer de classes virtuelles et ont privilégié d'autres modalités d'échanges avec leurs élèves et étudiants (mails, cours enregistrés, etc.). Cela permettait également de tenir compte des contraintes personnelles et familiales.

Un bilan complet de cette expérience permettra de tirer des enseignements pour le futur. Une enquête sera réalisée auprès des enseignants et des étudiants.

Christian LORENZI indique que les départements de sciences ont mis progressivement en place les enseignements à distance à partir de la mi-mars. Les modalités de contrôle des connaissances et de réalisation des stages ont été adaptées, ainsi que le contenu des enseignements et les volumes horaires.

Deux difficultés majeures ont été identifiées. L'enseignement à distance semble chronophage et entraîne une fatigue accrue. Quelques étudiants hors Ile-de-France ont également rencontré des difficultés de connexion mais, globalement, le bilan reste positif.

La campagne d'attribution des contrats doctoraux en sciences, désormais achevée, s'est déroulée selon le calendrier initial.

En ce qui concerne les mobilités internationales entrantes, **Dominique COMBE** explique que les capacités d'accueil seront réduites. La priorité sera donnée aux masters de PSL et au diplôme de l'ENS.

Les incertitudes sur les mobilités internationales sortantes sont multiples. Des contacts ont été pris avec les partenaires dont la plupart semble également « dans le flou ». Il a donc été décidé, en concertation avec les départements, de suspendre l'intégralité des échanges hors UE au moins pour le premier semestre.

Toutes les demandes de séjour à l'étranger seront examinées individuellement, en invitant au report lorsque cela est possible. Des priorités seront définies notamment, pour les candidats aux agrégations de langues. Les départements ont établi une liste. L'objectif consiste à trouver les meilleures solutions pour chacun. Les possibilités, exclusivement tournées vers les universités européennes, seront néanmoins limitées.

Certains étudiants destinataires d'une réponse positive ont demandé un report de leur séjour à l'étranger. Il a été décidé de ne pas générer de difficultés supplémentaires en réduisant les possibilités de mobilités pour le futur.

Les accords conclus par l'ENS sont bilatéraux de sorte que dès lors que l'Ecole réduit ses capacités d'accueil, les mobilités sortantes baissent également.

L'Ecole a des responsabilités vis-à-vis des étudiants. Compte tenu des incertitudes actuelles sur l'évolution de l'épidémie, il est nécessaire de faire preuve de prudence et d'éviter de faire courir trop de risques aux personnes qui seraient amenées à se déplacer et à séjourner à l'étranger dans les zones où le risque est élevé.

Xavier LAZARUS demande si des épreuves écrites (uniquement) aux concours CPGE permettent d'assurer un recrutement équitable.

Marc MÉZARD rappelle que les boursiers représentent en moyenne 27 % des candidats aux concours CPGE, 17 % des admissibles et 17 % des admis. Ils sont ensuite un peu plus nombreux à accéder à l'Ecole par le jeu des désistements. Les écrits semblent donc constituer la barrière la plus difficile à franchir, les oraux n'ayant que peu d'impact sur les résultats finaux en ce qui concerne la proportion de boursiers. Ils permettent, en revanche, d'augmenter légèrement la part de femmes en sciences. La situation sera forcément un peu particulière cette année mais la qualité du recrutement sera malgré tout maintenue.

Stella MANET demande qu'un bilan du confinement soit réalisé pour les services administratifs également.

Laurence CORVELLEC indique que les services administratifs ont très largement travaillé à distance pour assurer la continuité des activités. L'organisation et les procédures ont pu évoluer et

s'adapter en quelques jours. Seules les activités liées à la sécurité, la maintenance et la propreté ont été maintenues sur site. Des personnels, agents et prestataires ont continué à venir dans les locaux à ce titre. Les équipes se sont beaucoup investies.

Pauline GALY s'étonne de la justification par laquelle les épreuves d'admission du concours des normaliens étudiants lettres prendront la forme d'un oral si elles se déroulent dans les locaux.

Frédéric WORMS précise que ces épreuves orales, dédoublées, se dérouleront à distance.

Christian LORENZI indique que le même fonctionnement sera appliqué en sciences.

Jean-Hubert GRASSET dit que les élus regrettent de ne pas avoir été associés aux décisions. Plusieurs propositions ont donc été adressées à la direction de l'Ecole.

S'il est légitime de demander aux normaliens de réfléchir à des alternatives en ce qui concerne les séjours à l'étranger, les décisions définitives lui paraissent un peu précipitées. Il lui semble souhaitable que l'approche soit plus individuelle et tienne compte du type de poste. Définir un cadre strict est probablement plus rassurant pour l'Ecole mais ne permet pas d'intégrer toute la diversité des situations.

Marc MÉZARD répond qu'il faut définir des principes de fonctionnement. Tout est mis en œuvre pour que les séjours à l'étranger puissent se concrétiser, mais les normaliens doivent envisager des alternatives car les obstacles restent nombreux (liaisons aériennes, visas, conditions sanitaires, assurance maladie, etc.).

Jean-Marie GUEHENNO note que les échanges internationaux pourraient être durablement perturbés. Il souhaite connaître les mesures envisagées pour maintenir les liens avec les établissements partenaires. Dans certaines disciplines, les échanges à distance sont possibles.

Dominique COMBE confirme qu'il faut maintenir les relations avec les partenaires et même, les développer. Un projet de campus numérique est ainsi à l'étude avec plusieurs universités américaines pour compléter les échanges physiques par des échanges à distance.

Jean-Yves MÉRINDOL s'interroge sur l'avenir universitaire dans ce climat d'incertitude. Il note qu'un certain nombre de travaux de recherche ont été engagés autour de la crise sanitaire. Il lui semble important de prendre le temps d'une réflexion intellectuelle sur le temps que l'on vit actuellement. Certains chercheurs ont entamé des travaux sociaux, philosophiques, etc... Ils sont importants mais il faut relever la grande difficulté à aborder la crise dans son ensemble. C'est un travail pluridisciplinaire qu'il faut entreprendre et que le contexte actuel rend compliqué à mettre en œuvre. Si chaque spécialité scientifique travaille de son côté, il n'y aura pas d'éléments de réflexion qui permettent de comprendre, *a minima*, la situation dans sa globalité et qui permettent ensuite d'agir. Or cette réflexion est indispensable aussi bien dans le monde politique qu'intellectuel pour comprendre et pour agir. Cette réflexion ne semble pas à la hauteur, pour l'instant, de ce qu'elle devrait être. Il attire l'attention sur les actions que doivent mener les institutions dans un cadre pluridisciplinaire.

Frédérique FLECK souligne que la forme orale des épreuves implique une charge de travail considérable pour des personnes déjà épuisées par la généralisation de la visioconférence et du travail à distance. Des inquiétudes existent en outre concernant les aspects techniques.

Une pétition circule actuellement pour soutenir les personnels des sous-traitants, dont la gestion n'est pas apparue totalement satisfaisante. Il faudrait que ceux-ci soient traités comme des agents de l'Ecole. Du retard a été pris sur ce sujet au début de la crise sanitaire.

Enfin, les élus demandent à être plus étroitement associés aux décisions. Ils insistent également sur la nécessité d'anticiper davantage et de faire preuve de plus de réactivité, surtout si de tels épisodes sont appelés à se reproduire dans le futur.

En ce qui concerne les sous-traitants, **Laurence CORVELLEC** explique que les personnels de ménage se trouvaient sur site au début du mois d'avril, pour organiser la passation du marché dans le cadre du changement de titulaire. Ils ne sont plus intervenus au cours des semaines suivantes, sauf à la marge. Les personnels du prestataire sont équipés ; ils disposent de masques. A défaut, l'École peut aussi rappeler à leur employeur ses obligations, mais juridiquement, elle ne peut pas se substituer à lui.

Nicolas CHÉRON constate que l'ENS dispose de réserves financières susceptibles d'être affectées au soutien des laboratoires. Il souhaiterait que les représentants des personnels soient associés aux réflexions dans ce domaine.

Laurence CORVELLEC indique que les finances de l'École seront impactées par un déficit de recettes, qui pourrait atteindre un million d'euros. Si le résultat budgétaire est déficitaire, il faudra alors prélever sur le fonds de roulement. Des échanges ont déjà eu lieu en ce sens avec la tutelle.

Marc MÉZARD confirme que des arbitrages devront être rendus lors de l'élaboration du prochain budget. Des choix interviendront. Il est probable que certains investissements prévus ne pourront pas être réalisés.

Jean KHALFA demande si l'annulation des séjours Erasmus, qui ne seront pas prioritaires, risque de poser des problèmes dans les relations avec l'Union européenne. Il évoque par ailleurs la possibilité de proposer des solutions à distance pour le premier semestre s'agissant des mobilités internationales entrantes.

Dominique COMBE indique que des réflexions sont en cours sur le développement des enseignements à distance. Pour ce qui est d'Erasmus, les accords ne seront pas annulés mais temporairement suspendus. L'objectif est de relancer les activités au second semestre ou au plus tard, pour la prochaine année universitaire.

Elise MULLER s'étonne que le restaurant reprenne ses activités à compter du 19 mai, obligeant les personnels à utiliser les transports en commun. Elle souhaite aussi évoquer la situation des doctorants, très impactés par la crise sanitaire. Un questionnaire leur a été adressé pour dresser un premier bilan de leurs difficultés. Beaucoup souffrent de difficultés d'ordre matériel, à cause de pertes de revenus notamment, et ont reçu assez peu de soutien de la part de l'École. Un allongement des délais, au moins équivalent à la durée du confinement, paraît indispensable pour la finalisation des thèses.

Laurence CORVELLEC confirme qu'une réouverture du restaurant de la rue d'Ulm est prévue le 19 mai avec un service limité mobilisant un tiers des effectifs chaque jour. Les locaux font actuellement l'objet d'aménagements pour cette reprise et il s'agit de répondre au besoin de restauration des personnels présents sur site.

Marc CRÉPON reconnaît que les doctorants ont probablement été plus déstabilisés par la situation actuelle que les autres populations. Beaucoup ont perdu leur emploi et ont été fragilisés dans leurs études, notamment par l'impossibilité d'accéder aux bibliothèques. Il faudrait que la réinscription en thèse puisse exceptionnellement être automatique. Une telle décision lèverait les inquiétudes.

Marc MÉZARD souligne que le prolongement de l'ensemble des contrats doctoraux représenterait un budget conséquent, de l'ordre de 15 à 20 millions d'euros par an. Des solutions devront cependant être trouvées, en tenant compte des situations individuelles. Toutes les disciplines n'ont pas forcément connu les mêmes contraintes.

Pauline GALY insiste sur la diversité des situations des doctorants. Beaucoup ont été confrontés à des difficultés matérielles, avec une charge de travail considérable liée aux enseignements à distance. Ils ne bénéficient pas du chômage partiel ni de la possibilité de décaler leur bourse.

Marc MÉZARD précise que le plan de reprise des activités n'intègre pas les bibliothèques, en l'état actuel des décrets, elles ne pourront pas rouvrir avant l'été. La mise en place d'un dispositif de prêt sur rendez-vous est cependant à l'étude.

Emmanuelle SORDET précise que les bibliothèques fonctionnent actuellement à distance. De nombreuses ressources électroniques sont désormais disponibles. Un basculement numérique s'est opéré en quelques semaines avec une forte hausse des connexions. Une partie des besoins a pu être ainsi couverte. La mise en place d'un dispositif de prêt sur rendez-vous paraît cependant nécessaire en complément, surtout en direction des publics prioritaires.

V. Points formation/scolarité

1. Engagement décennal (vote)

Laurence CORVELLEC rappelle qu'une enquête est réalisée chaque année sur le suivi de l'engagement décennal. La dernière édition s'est déroulée sur les mois d'octobre et de novembre 2019. Sur les 975 personnes interrogées, 869 ont répondu. Parmi ces dernières, 839 ont indiqué qu'elles respectaient les principes du dispositif.

Les autres cas ont été examinés par la commission de suivi au mois de février 2020. Les échanges avec les personnes concernées ont donné lieu à trois demandes de dispense totale et à deux demandes de dispense partielle. Celles-ci ont fait l'objet de fiches d'information transmises au conseil d'administration, qui donne son avis suite à l'instruction par le comité de suivi.

Elvire PINEDA exprime des réserves sur les cas n° 602 et 619. Les demandes de dispense totale sont refusées, avec des propositions de dispense partielle comprise entre 80 et 90 %. Ces dernières semblent essentiellement symboliques alors que la situation financière des personnes apparaît fragile, ce qui pourrait justifier les demandes initiales.

Frédérique FLECK souligne que la situation financière de ces personnes a pu se trouver encore fragilisée par la crise sanitaire actuelle.

Pauline GALY propose de séparer ces deux cas pour le vote.

Laurence CORVELLEC n'y est pas opposée.

Après avoir délibéré sur le dossier n°602, le conseil d'administration propose de dispenser le demandeur de son obligation de remboursement au titre du non-respect de l'engagement décennal.

Nombre de votants : 22 Pour : 21 Contre : 1 Abstention : 0

Après avoir délibéré sur le dossier n°619, le conseil d'administration propose de dispenser le demandeur de son obligation de remboursement au titre du non-respect de l'engagement décennal.

Nombre de votants : 22 Pour : 21 Contre : 1 Abstention : 0

Après avoir délibéré sur le dossier n°650, le conseil d'administration propose de ramener la date due au titre du non-respect de l'engagement décennal, d'un montant de 21 207,15 euros

(vingt-et-un mille deux cent-sept euros et quinze centimes) à un montant de 16 662,76 euros (seize mille six cent soixante-deux euros et soixante-seize centimes).

Nombre de votants : 22 Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration propose le rejet de la demande de dispense de remboursement n°844, ce qui représente un reste à payer de 37 215,41 euros (trente-sept mille deux cent quinze euros et quarante-et-un centimes).

Nombre de votants : 22 Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

2. Actualisation du règlement intérieur de l'ENS (vote)

Laurence CORVELLEC explique que l'actualisation du règlement intérieur de l'ENS vise à tenir compte de l'évolution des missions de la direction des études qui, depuis plusieurs années, est en charge de l'organisation de la vie étudiante, ce qu'il s'agit de mieux formaliser. Le comité technique a rendu un avis favorable sur le projet qui lui a été soumis, avec quatre votes pour et six abstentions.

Pauline GALY ne comprend pas que les doctorants et les mastériens ne soient pas considérés comme les normaliens et ne bénéficient pas du même régime.

Jean-Louis HALPÉRIN indique qu'il s'abstiendra, comme une partie du comité technique qui a regretté le manque de concertation et d'explication sur les évolutions apportées. Il estime que toutes ne sont pas purement formelles.

Elvire PINEDA constate que les modifications proposées ne concernent pas uniquement la direction des études.

Laurence CORVELLEC explique que le règlement intérieur ne tenait pas compte de changements concernant les doctorants et les mastériens, dont les diplômes relèvent désormais de PSL. Donc à l'occasion de cette actualisation du règlement intérieur, il a fallu aussi mettre à jour des aspects pratiques liés à la scolarité à l'ENS, en lien avec PSL.

16 h 45 : Déconnexion d'un membre du conseil d'administration.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve l'actualisation du règlement intérieur de l'ENS présentée.

Nombre de votants : 21 Pour : 14 Contre : 2 Abstentions : 5

VI. Point ressources humaines

1. Dispositif congé projet pédagogique (vote)

Laurent BEAUCHET explique que le congé pour projet pédagogique a été créé par un arrêté du 30 septembre 2019. D'une durée allant de six mois à un an, il est ouvert aux personnels chargés de fonctions d'enseignement dans les établissements publics d'enseignement supérieur.

Le 26 février 2020, le conseil scientifique a rendu à l'unanimité un avis favorable sur les critères d'attribution du congé à l'ENS.

Frédérique FLECK regrette que les retours de congé maternité ne soient pas davantage pris en compte pour l'accès au dispositif. Elle demande une légère modification du document en ce sens. Cette demande est rejetée par la Direction.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve le dispositif de congé projet pédagogique présenté.

Nombre de votants : 19

Pour : 12

Contre : 1

Abstentions : 6

2. Référentiel des décharges d'enseignement (vote)

Reporté.

VII. Présentation du département de géosciences

Laurent BOPP présente le département de géosciences installé dans le bâtiment Erasme du carré Lhomond.

Les 'géosciences' sont les sciences du fonctionnement de la planète. Elles s'intéressent autant aux enjeux fondamentaux de connaissance qu'aux défis sociétaux. Il s'agit d'un champ disciplinaire d'intégration. Le département compte ainsi des géologues, des physiciens, des mathématiciens, des informaticiens, etc. Les méthodologies utilisées sont extrêmement variées, avec des observations et la définition de modèles permettant de comprendre les mécanismes et de prédire la survenue d'un certain nombre de phénomènes.

Le département est de taille moyenne, avec 140 personnes, dont 45 chercheurs et enseignants-chercheurs. Les promotions comptent de 10 à 15 normaliens chaque année, dont deux tiers d'étudiants. Un master de sciences de la planète a été organisé dans le cadre de PSL en 2019. Le département héberge également une trentaine de doctorants. La formation est interdisciplinaire avec beaucoup de stages de terrain.

Le département est impliqué dans le programme gradué de PSL sur les sciences de la terre et la biodiversité. Il participe également au CERES et intervient dans la préparation de l'agrégation de SVT.

Environ 80 % des étudiants du département entament ensuite un cursus de doctorat. En ce qui concerne les débouchés, un peu moins de la moitié d'entre eux deviennent chercheurs dans un environnement académique et un peu plus d'un tiers occupent des fonctions d'encadrement dans la fonction publique ou dans de grandes entreprises. Quelques-uns sont enseignants.

L'équipe enseignante est composée de trois professeurs et de quatre maîtres de conférences. Un professeur junior la rejoindra cet été. Le département a également l'habitude de s'adjoindre des ressources venues du CNRS avec le statut de professeurs ou de maîtres de conférences attachés. Plusieurs thématiques ont ainsi pu être dynamisées.

La recherche s'organise autour de deux UMR, avec un laboratoire de géologie et un laboratoire de météorologie dynamique. Ce dernier a un fonctionnement un peu plus compliqué, car il dispose de quatre tutelles, l'ENS et le CNRS mais également, Sorbonne Université et l'École Polytechnique.

Les deux laboratoires avaient fondé le département de géologie en 1987, qui a ensuite changé de nom pour devenir le département de géosciences.

Un certain nombre de projets ERC sont en cours pour des recherches sur les séismes, le rôle des nuages dans le système climatique, etc. Parmi les initiatives structurantes figure notamment une chaire financée par la société Chanel sur le rôle des océans dans le cycle du carbone. Un laboratoire de recherche conventionné avec le CEA fonctionne par ailleurs depuis plus de dix ans.

VIII. Bilan actions en faveur de l'environnement – Charte de développement durable (vote)

Laurence CORVELLEC rappelle qu'un document de synthèse avait été transmis au conseil d'administration au mois de décembre 2019. Il avait alors été demandé de le compléter par des données chiffrées, des éléments supplémentaires portant sur les actions menées pour l'environnement.

Un nouveau document d'information a été élaboré avec des informations sur les consommations de fluides pour les bâtiments, les volumes de déchets, les déplacements professionnels, les pratiques d'impression, etc. Et il a été enrichi par la présentation de plusieurs initiatives tout en sachant qu'à ce stade, il n'était pas possible de produire un document recensant toutes les actions entreprises, notamment au sein des départements et des unités.

L'École a par ailleurs souhaité s'engager de façon plus visible et résolue avec une charte pour le développement durable.

Il est nécessaire d'objectiver les pratiques actuelles pour élaborer un plan d'action. La réalisation d'un bilan carbone est ainsi en cours dans le cadre d'un partenariat avec le CERES, un cabinet conseil, un groupe de normaliens volontaires ainsi que les services de l'École. Il devrait être achevé au début de l'année 2021. Une démarche plus complète sera, ensuite, présentée au conseil d'administration avec une proposition de plan d'action détaillé.

Pauline GALY s'enquiert des modalités de suivi des mesures mises en œuvre, des impacts potentiels sur la recherche et des actions de sensibilisation prévues au sein de l'École. Elle regrette l'absence d'informations sur la présence d'amiante et de plomb dans les locaux.

Frédérique FLECK demande si des retours sont prévus vers les départements pour les informer sur leur situation et les inciter à faire évoluer leurs pratiques, notamment en ce qui concerne les déplacements professionnels. Elle évoque également la possibilité de recruter une personne à temps plein au sein des équipes administratives pour suivre les questions et actions environnementales. Elle regrette enfin que la charte de développement durable s'accompagne d'engagements limités avec peu d'objectifs chiffrés. En l'état, le texte ne lui semble pas très satisfaisant. Elle propose pour cette raison un report du vote.

Laurence CORVELLEC explique qu'une charte a vocation à énoncer de grands principes. Quand elle aura été adoptée par le conseil d'administration, elle fera évidemment l'objet de déclinaisons par thématique avec la constitution de groupes de travail à l'ENS. Ces derniers feront des propositions. Il semble prématuré à ce stade de fixer des objectifs chiffrés. Ceux-ci ne pourront être définis que sur la base d'un bilan, prenant en compte l'ensemble des entités.

Des retours pourront évidemment intervenir à destination des départements sur la base des données déjà disponibles. Quant au recrutement d'un poste pour suivre les sujets liés au développement durable, il pourra être envisagé lors de la prochaine campagne.

Des bilans sont effectués en ce qui concerne l'amiante et le plomb. Ils sont présentés régulièrement au CHSCT qui est l'instance compétente pour le suivi de ces actions.

Marc MÉZARD confirme que la charte de développement durable constitue une première étape, qui sera évidemment déclinée avec des engagements.

Elise MULLER suggère un amendement à la charte, pour prendre en compte les partenaires et s'assurer que ceux-ci ont des pratiques conformes aux engagements pris par l'École.

Même s'il en reconnaît l'intérêt, **Marc MÉZARD** estime compliqué d'intégrer un amendement qui n'a pas pu être examiné avant la séance, surtout sur un sujet potentiellement 'sensible'. Il vaut donc mieux soumettre le texte au vote dans sa rédaction initiale. Des évolutions pourront intervenir ultérieurement après une analyse approfondie.

Frédéric WORMS rappelle qu'il existe déjà une charte pour encadrer le mécénat.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la charte de développement durable présentée.

Nombre de votants : 19

Pour : 14

Contre : 3

Abstentions : 3

IX. Points administratifs

1. Programme annuel de la prévention des risques 2020 et plan de formation à la sécurité pour l'année 2020 (information)

2. Conventions 2019 (information)

Nicolas CHÉRON signale que les locaux situés sous les toits du 3^{ème} étage du carré au 45 sont extrêmement chauds en été, ce qui impacte les conditions de travail des personnels du département d'histoire. Le service du patrimoine a refusé l'installation d'une climatisation. Une étude pourrait être menée sur la réalisation de travaux d'isolation.

Laurence CORVELLEC indique que le sujet a déjà été évoqué au CHSCT et que cela a bien été pris en compte.

Elise MULLER évoque le partenariat avec Huawei, qui octroie des bourses pour le département d'informatique. Elle déplore le manque de transparence qui entoure ce dispositif.

Marc MÉZARD indique qu'il s'agit d'une opération de pur mécénat, sans contreparties pour Huawei.

Pauline GALY suggère que la convention conclue avec Huawei soit communiquée afin de lever les inquiétudes. Elle demande également des précisions sur l'avancement des travaux de la cafétéria du campus de Jourdan.

Laurence CORVELLEC prend note de la demande en ce qui concerne la convention signée avec Huawei ; elle sera transmise aux membres du conseil. Pour ce qui est du campus de Jourdan, la cafétéria est exploitée par le CROUS. L'espace semblait trop étroit, une nouvelle salle a donc été aménagée au niveau du bâtiment POTOS. Les travaux ont été achevés début mars mais le mobilier n'a pas encore été livré.

X. PSL : Point d'actualités

Marc MÉZARD indique que le conseil d'administration de PSL a été mis en place. Alain Fuchs a été élu à sa présidence. Pratiquement toutes les instances sont désormais opérationnelles. L'élection du conseil académique a malheureusement été reportée à cause de la crise sanitaire.

Le passage devant le jury IDEX est prévu à l'été. Sa décision devrait être connue à l'automne.

XI. Question(s) diverse(s)

Frédérique FLECK regrette que le point sur le bilan des postes de professeur junior à l'ENS, déjà demandé pour la séance précédente, n'ait pas été inscrit à l'ordre du jour. Elle demande qu'il soit pris en compte pour le prochain conseil d'administration.

François HARTOG en prend note.

La séance est levée à 18 heures.